

Stratégie pour la gestion quantitative de la ressource en eau dans le bassin Adour-Garonne

Feuille de route 2022-2027 pour les Nappes profondes de Gironde

Version mise à jour en novembre 2022 et présentée pour validation :
à la Commission locale de l'eau du SAGE Nappes profonde de Gironde le 21 novembre 2022
au Comité syndical du SMEGREG le 24 novembre 2022



SMEGREG

EPTB

**NAPPES PROFONDES
DE GIRONDE**

Préambule

Le 15 septembre 2021, le Comité de bassin Adour Garonne a arrêté une "stratégie de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau".

Pour la déclinaison opérationnelle de cette stratégie, le Comité de bassin a décidé de s'appuyer sur les Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) à qui il a été demandé d'élaborer des "feuilles de route" déclinant sur leurs territoires les 5 axes de la stratégie de retour à l'équilibre évoquée ci-avant.

Les 5 axes de cette stratégie sont les suivants :

1. la mise en place de démarches d'atteinte de l'équilibre quantitatif ;
2. l'engagement de programmes d'économie d'eau et d'efficacité des usages ;
3. la sécurisation des prélèvements agricoles et la facilitation de la gestion collective de l'irrigation ;
4. la réduction des périodes de crise ;
5. la sécurisation du soutien d'étiage sur le long terme.

Si, en première analyse, compte tenu de la faible pression relative qu'exerce l'agriculture sur les nappes profondes de Gironde, et de l'absence d'étiage sur ces ressources, la "stratégie pour la gestion quantitative" adoptée par le Comité de bassin peut apparaître inadaptée au cas particulier des nappes profondes, elle concerne la préoccupation principale des acteurs de la gestion des nappes profondes, à savoir le maintien, le cas échéant après l'avoir restauré, du bon état quantitatif de ces nappes.

Par délibération en date du 10 février 2022 du SMEGREG, il a été décidé de répondre à la sollicitation du Comité de bassin en élaborant une feuille de route pour les nappes profondes de Gironde en adaptant la stratégie proposée aux spécificités des ressources concernées et aux usages à l'origine des désordres ayant justifié l'élaboration du SAGE des Nappes profondes de Gironde, à savoir l'alimentation en eau potable.

1. Eléments de contexte

La présente feuille de route a pour territoire le département de la Gironde qui s'étend sur 10 725 km² et 538 communes et qui correspond aux périmètres :

- du SAGE des Nappes profondes de Gironde approuvé en 2003 et révisé en 2013,
- du Syndicat mixte d'étude et de gestion de la ressource en eau du département de la Gironde reconnu en 2015 en tant qu'établissement public territorial de bassin pour les nappes profondes de Gironde.

La Gironde compte 1 620 000 habitants alimentés en 2018. Les autorités organisatrices du service public de l'eau potable sont au nombre de 78 : 33 communes et 45 groupements de communes (dont un syndicat de production).

Le plus grand service est celui de Bordeaux Métropole qui dessert 23 de ses 28 communes et près de 761 000 habitants. Le plus petit service ne dessert que 83 habitants. Tous ces services ont pour point commun d'être alimentés à partir des nappes profondes. On compte un peu moins de 400 captages d'eau potable en Gironde. En 2020, 355 étaient déclarés exploités mais 332 seulement l'ont effectivement été. Seulement cinq de ces ouvrages ne captaient pas une nappe profonde (nappe du Plio-Quaternaire ou nappe des alluvions de la Garonne).

Les nappes sur lesquelles porte la feuille de route sont celles du Miocène, de l'Oligocène, de l'Eocène et du Crétacé concernées par le SAGE Nappes profondes de Gironde. Le SAGE subdivise ces nappes en unités de gestion.

2. Etat des lieux des nappes profondes de Gironde

Plus des trois quarts des prélèvements dans les nappes profondes sont destinés à l'alimentation en eau potable.

Alors que l'eau souterraine, y compris des nappes phréatiques, représente en moyenne moins de 60% de l'eau potable à l'échelle nationale, les nappes profondes fournissent 97% de l'eau potable du département (soit près de 120 millions de mètres cube par an), ce qui signifie que tous les Girondins disposent d'une eau potable issue, au moins pour partie, de ces ressources très bien protégées.

Alors que les nappes profondes sont plus que largement en capacité de satisfaire tous les besoins en eau, la concentration des prélèvements dans certains secteurs à forte densité de population soumet ces ressources à des pressions locales trop importantes.

En synthèse, l'état des lieux du SAGE Nappes profondes a identifié, aussi bien dans sa version d'origine en 2003 que dans sa version révisée en 2013 :

- des unités de gestion :
 - ✓ en état de surexploitation ;
 - ✓ en limite de surexploitation ;
 - ✓ susceptibles d'être sollicitées plus ;
- des territoires sans alternative aux nappes profondes surexploitées pour leur approvisionnement en eau potable ;
- des territoires disposant de potentiels bien supérieurs à leurs besoins.

3. Prospective, tendances et scénarios

La prospective est un exercice imposé par la gestion des nappes profondes du fait à la fois :

- de la très grande inertie de ces nappes, dont on ne peut juger de l'état que par des simulations de leur comportement sur le long terme à l'aide d'outils mathématiques ;
- de l'usage prédominant, l'alimentation en eau potable, dont les infrastructures s'amortissent sur plusieurs décennies, voire plus du demi-siècle.

Le SAGE prévoit spécifiquement l'actualisation régulière de la prospective des besoins et de la disponibilité des ressources, sous l'influence de l'évolution démographique, du changement climatique et plus largement des changements globaux.

De cet exercice centré sur les nappes profondes, et mené par ailleurs sur les ressources superficielles, on retiendra en priorité s'agissant des nappes profondes de Gironde :

- une diminution de la disponibilité des ressources superficielles ;
- une menace sur la qualité des ressources superficielles ;
- une croissance démographique soutenue ;
- une augmentation de la demande :
 - ✓ en eau potable (croissance démographique et augmentation de la consommation unitaire) ;
 - ✓ en eau urbaine (arrosage, îlots de chaleur...)
 - ✓ en eau agricole ;
 - ✓ en eau industrielle ;
- un durcissement de la réglementation sanitaire ;
- une raréfaction des ressources utilisables pour la production d'eau potable.

4. Enjeux de la gestion des Nappes profondes de Gironde

Les objectifs de la gestion des nappes profondes de Gironde sont la préservation et la valorisation des ressources concernées.

Par préservation, il faut entendre le maintien du "bon état", voire sa restauration pour certaines de ces ressources.

Par valorisation, il faut entendre, une fois le "bon état" garanti, le maintien, après optimisation et parfois arbitrage, des usages de ces ressources, voire le développement de certains de ces usages.

Trois enjeux à cette valorisation :

- en priorité la consolidation et la pérennisation d'un mode d'approvisionnement en eau potable qui garantit à tous les Girondins et à moindre coût la sécurité sanitaire en privilégiant le recours aux eaux souterraines profondes pour cet usage ;
- le maintien d'une capacité d'accès aux nappes profondes pour des usages nécessitant une très grande qualité d'eau (agro-alimentaire, industrie...) ;
- le maintien d'une capacité de développement de la géothermie.

5. Outil de gestion et gouvernance

Les Nappes profondes de Gironde font l'objet d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) approuvé dans sa première version en 2003 et révisé en 2013.

La gouvernance de la gestion de ces ressources est assurée, sur un même périmètre confondu avec celui du département de la Gironde, par :

- la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE des Nappes profondes de Gironde, composée de 27 membres ;
- le SMEGREG, établissement public territorial de bassin des Nappes profondes de Gironde à qui la CLE a confié son secrétariat technique. Créé en 1998, le Syndicat mixte d'étude et de gestion des ressources en eau du département de la Gironde regroupe ses membres fondateurs, le Département et Bordeaux Métropole, et 29 services d'eau potable qui lui ont confié l'exercice de la mission gestion de la ressource désormais constitutive, à titre facultatif, de la compétence "alimentation en eau potable".

A noter également la mission de secrétariat administratif confiée par la CLE au Département de la Gironde.

6. Stratégie de gestion des Nappes profondes de Gironde

La stratégie de gestion des Nappes profondes de Gironde est clairement définie dans le SAGE avec, dans l'objectif de restaurer le bon état pour les nappes surexploitées et de garantir le maintien du bon état pour les autres ressources :

- une priorité à la maîtrise de la demande (économies d'eau, optimisation des usages, maîtrise des consommations) ;
- la mobilisation de ressources de substitution en complément aux économies d'eau ;
- le tout dans un encadrement strict de l'accès à la ressource, garant d'une maîtrise de la demande et d'un accès équitable aux nappes profondes, et qui donne la priorité à la satisfaction des exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population et tout d'abord aux usages les plus exigeants en termes de qualité au premier rang desquels l'eau destinée à la consommation humaine.

L'atteinte des objectifs du SAGE Nappes Profondes de Gironde passe par une réduction des prélèvements dans les unités de gestion globalement trop sollicitées ou les nappes localement surexploitées.

Pour procéder à cette diminution des prélèvements, le SAGE impose de compléter la politique prioritaire d'optimisation des usages de l'eau par des substitutions de ressources qui concernent l'alimentation en eau potable.

En effet, le gisement d'économies d'eau techniquement et économiquement mobilisable est insuffisant pour atteindre les objectifs du SAGE, notamment du fait de la croissance démographique, et des substitutions de ressources sont indispensables.

Si la politique d'optimisation des usages de l'eau concerne tous les usagers et l'ensemble du territoire du SAGE, des substitutions ne peuvent pas être demandées à tous les acteurs. En effet, si des solutions existaient en tout lieu, ce qui n'est pas le cas, la multiplication de projets locaux constituerait une aberration économique avec un très fort impact sur le coût d'accès à l'eau.

Pour la dizaine de grands projets de substitution envisageables sur la zone centre, il apparaît que la concentration des substitutions sur l'aire urbaine bordelaise constitue la meilleure solution pour atteindre les objectifs du SAGE en limitant autant que faire se peut l'impact sur le coût d'accès à l'eau. La création du premier projet de substitution de grande capacité pour desservir l'aire urbaine est donc motivée par la recherche d'un optimum économique (la suppression totale des prélèvements dans l'Eocène centre de Bordeaux Métropole ne suffirait pas à rétablir un équilibre dans cette unité de gestion).

Dans la mesure où :

- tous les services de l'eau sont concernés par la politique prioritaire d'optimisation des usages ;
- seuls quelques services de l'eau parmi ceux qui contribuent au déséquilibre seront approvisionnés par les ressources de substitution ;
- les autres services pourront continuer à s'approvisionner à partir des ressources réparées ;

se posent donc les questions :

- du partage solidaire et équitable des coûts entre tous les bénéficiaires de l'atteinte des objectifs du SAGE,
- de l'organisation de la gouvernance pour garantir le respect des objectifs.

Le SMEGREG - EPTB des Nappes profondes de Gironde

Constitué en 1998 par la Communauté urbaine de Bordeaux (aujourd'hui Bordeaux Métropole) et le Conseil général de la Gironde (aujourd'hui Conseil départemental de la Gironde) et ouvert depuis 2013 aux communes ou à leurs groupements qui exercent tout ou partie de la compétence "alimentation en eau potable" au sens de l'article L. 2224-7 du code général des collectivités territoriales, le SMEGREG assure entre autres une mission de régulation, par laquelle il veille notamment, sur l'ensemble du périmètre syndical et dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du SAGE Nappes Profondes de Gironde :

- à l'optimisation des usages de l'eau des nappes profondes de Gironde au sens du SAGE Nappes profondes (volet économies d'eau et maîtrise des consommations) ;
- au respect des principes de solidarité et de transparence dans la mise en œuvre des projets ;
- à l'utilisation à pleine capacité des infrastructures de substitution de ressources en eau.

7. Adaptation de la stratégie de retour à l'équilibre du Comité de bassin aux spécificités des Nappes profondes de Gironde

La stratégie de retour à l'équilibre quantitatif arrêtée par le Comité de bassin repose sur 5 axes à décliner sur les bassins :

1. mise en place de démarches d'atteinte de l'équilibre quantitatif ;
2. engagement de programmes d'économie d'eau et d'efficacité des usages ;
3. sécurisation des prélèvements agricoles et facilitation de la gestion collective de l'irrigation ;
4. réduction des périodes de crise en période de sécheresse ;
5. sécurisation du soutien d'étiage sur le long terme.

Construite pour la gestion quantitative des ressources en eau superficielles dans un contexte d'usage agricole dominant, cette stratégie ne peut pas être déclinée en l'état et doit être adaptée aux spécificités des nappes profondes de Gironde et à l'usage prédominant à l'origine des désordres ayant justifié l'élaboration du SAGE Nappes profondes, l'alimentation en eau potable en l'occurrence.

Cette adaptation a fait l'objet d'une délibération du Comité syndical du SMEGREG, en date du 10 février 2022, qui a redéfini comme suit les 5 axes précités :

1. ~~la mise en place de démarches~~ poursuite de la démarche d'atteinte et de maintien ~~de l'équilibre~~ du bon état quantitatif ;
2. ~~L'engagement~~ la poursuite et le renforcement des programmes d'économies d'eau et d'efficacité des usages ;
3. la sécurisation des prélèvements agricoles pour l'eau potable et la facilitation de la gestion collective ~~de l'irrigation~~ de l'accès à la ressource
4. la réduction des périodes de crise ~~en période de sécheresse~~ ;
5. la sécurisation sur le long terme ~~du soutien d'étiage~~, des besoins des milieux et des usages.

Ces choix d'adaptation sont explicités dans les chapitres consacrés à chacun de ces 5 axes dans les pages qui suivent.

Axe 1 : poursuite de la démarche d'atteinte et de maintien du bon état quantitatif

La restauration et le maintien du bon état quantitatif des nappes profondes constituent :

- l'objectif du SAGE des Nappes profondes de Gironde,
- l'objet statutaire du SMEGREG.

S'agissant des nappes profondes de Gironde, ou plus largement des nappes captives à grande inertie, l'atteinte d'un équilibre entre recharge et prélèvement est illusoire. Compte tenu de cette inertie, qui fait que ces ressources ne sont pas soumises au cycle hydrologique annuel, gérer les nappes profondes revient à gérer un déséquilibre de manière à ce que celui-ci ne remette pas en cause la capacité des ressources à retrouver leur état initial à l'arrêt des prélèvements.

Dans cette complexité, et en l'absence de définition formelle du bon état pour les nappes profondes, le SAGE en a arrêté une qui combine :

- une approche globale en bilan qui permet d'arrêter des volumes maximum prélevables pour des portions de nappes,
- des approches locales en pression pour se prémunir de risques ou pour garantir un flux sortant naturellement au profit de milieux superficiels ou d'usages.

Principales actions de l'axe 1 :

A1-1 Révision de certains VMPO (volumes maximum prélevables) et vérification de la pertinence de tous les autres en regard des nouveaux scénarios climatiques du GIEC devant donner lieu à une modification du SAGE

Porteur : CLE / SMEGREG

Description : construction de nouveaux scénarios de prélèvements et de recharge, simulations dans le Modèle mathématique Nord Aquitain (MONA) du BRGM, analyse des résultats par le groupe d'experts hydrogéologues auprès de la CLE, proposition à la CLE, décision de la CLE

Prestataire extérieur : BRGM pour les simulations dans le MONA

Echéances : opération déjà engagée, 2022 pour le Groupe d'experts hydrogéologues, 2023 pour la CLE

Outils d'évaluation : adoption documents par la CLE, modification du SAGE

Moyens financiers : nouvelles simulations à prévoir, montant à préciser

A1-2 Définition de nouvelles règles de gestion de l'Oligocène centre dans le but de gagner des degrés de liberté pour l'exploitation de cette ressource

Porteur : CLE / SMEGREG

Description : analyse de la faisabilité d'une subdivision de l'unité de gestion Oligocène centre en sous unités de gestion / délimitation de sous unités de gestion sur des critères géologiques et hydrogéologiques / élaboration de propositions de règles de gestion pour les nouvelles unités considérées / en parallèle, travail spécifique sur les sources en rive gauche de la Gironde - réflexions sur l'évolution du concept de VMPO

Prestataire extérieur : BRGM

Echéances : opération déjà engagée, 2022-23 pour le Groupe d'experts hydrogéologues, 2023 pour la CLE

Outils d'évaluation : adoption documents par la CLE, modification du SAGE

Moyens financiers : opération financée et engagée

A1-3 Actualisation des besoins en ressource à moyen et long termes

Porteur : CLE / SMEGREG

Description : actualisation de la prospective de la demande, effort à faire sur la prospective de la demande pour l'agriculture et l'industrie, élaboration de scénarios d'évolution de la demande selon différentes hypothèses, identification des défaillances et des besoins en ressources nouvelles

Prestataire extérieur : BRGM pour les simulations dans le MONA

Echéances : opération déjà engagée, 2022 pour le Groupe d'experts hydrogéologues, 2023 pour la CLE

Outils d'évaluation : adoption documents par la CLE

Moyens financiers : nouvelles simulations à prévoir, montant à préciser

A1-4 Améliorer la connaissance des usages domestiques de l'eau potable

Porteur : CLE / SMEGREG et partenaires autres territoires

Description : suite du travail "prospective de la demande" de 2020 / actualisation de la connaissance des consommations domestiques dans le but d'orienter les stratégies de sensibilisation et communication aux économies d'eau et d'évaluer l'incidence du changement climatique sur la demande unitaire / élaboration d'un référentiel de consommation unitaire, en partenariat avec d'autres services d'eau nationaux, dont la Collectivité Eau du Bassin Rennais

Prestataires extérieurs : INRAE/CSTB

Echéances : projet de recherche 2022-2024 voire au-delà

Outils d'évaluation : concrétisation du projet et base de données de consommation d'usagers particuliers

Moyens financiers : SMEGREG et autres services + financement agences de l'eau et Ministère de la recherche

A1-5 Améliorer la connaissance des prélèvements agricoles

Porteur : Etat / Chambre d'agriculture de la Gironde

Description : les prélèvements agricoles dans les nappes profondes ne sont connus que très imprécisément. Dans la pratique, la profession donne un ratio à appliquer à une année (2005) pour laquelle ces prélèvements étaient bien connus et qui sert de référence. Les données de l'agence sont trop imprécises (données par exploitation mêlant prélèvements dans toutes les ressources, y compris hors nappes profondes)

Prestataire extérieur : Chambre d'agriculture de la Gironde pour consolidation de la base de données DDTM en la croisant avec celles du BRGM et de l'Agence de l'eau, puis fourniture annuelle des données en routine

Echéances : opération à engager / 2023 possible pour phase 1 / puis mise à jour annuelle

Outils d'évaluation : fourniture données fiabilisées

Moyens financiers : à préciser (Département/Agence/Chambre d'agriculture/Etat/SMEGREG)

A1-6 Améliorer la connaissance des prélèvements industriels

Porteur : Etat

Description : si leurs prélèvements dans les nappes profondes sont assez bien connus au travers de la collecte de données assurée par le BRGM pour le Département et au travers des déclarations à l'Agence de l'eau, les autorisations de prélèvement dans les nappes profondes dont disposent les installations classées pour la protection de l'environnement ne sont pas recensées (ICPE relevant de la DREAL ou de la DDPP)

Prestataire extérieur : sans objet a priori

Echéances : opération à construire

Outils d'évaluation : mise à disposition d'une base de données des autorisations de prélèvement des ICPE (quel que soit le régime : autorisation, enregistrement, déclaration)

Moyens financiers : à préciser si nécessité d'un vacataire ou intervenant extérieur

A1-7 Elaborer une stratégie d'accès à la ressource et d'optimisation des usages

Porteur : CLE / SMEGREG

Description : élaborer (pour tous les usages) une stratégie d'accès aux ressources des nappes profondes, inspiré du modèle PTGE pour sa construction, intégrant les actions décrites dans les différents axes de la feuille de route, dont les orientations seront à intégrer dans le schéma d'alimentation en eau potable porté par le Département

Prestataire extérieur : besoin à préciser

Partenaires associés : Département, Chambre d'agriculture...

Echéances : opération à construire, échéance 2023

Outils d'évaluation : stratégie arrêtée par la CLE

Moyens financiers : à préciser si intervenant extérieur

A1-8 Le cas échéant modification, voire révision, du SAGE

Porteur : CLE / SMEGREG

Description : intégration dans le SAGE des évolutions proposées notamment à l'issue des actions 1 et 2 par modification du SAGE, voire par révision.

Prestataire : SMEGREG

Echéances : 2023/2024 pour une modification, 2025 pour une révision

Outils d'évaluation : aboutissement procédures

Moyens financiers : montants à préciser

Axe 2 : poursuite et renforcement des programmes d'économies d'eau et d'efficacité des usages

Les économies d'eau et la maîtrise des consommations constituent la première des priorités du SAGE Nappes profondes de Gironde. Sur les 20 dernières années, la politique d'économie d'eau a permis d'accueillir 300 000 habitants supplémentaires en Gironde sans augmenter les prélèvements dans le milieu naturel pour l'AEP.

Principales actions de l'axe 2 :

A2-1 Réexamen, pour tous les usages, du gisement d'économie d'eau et de la politique de mobilisation de ce gisement

Porteur : CLE / SMEGREG / Département / Chambre d'agriculture

Description : pour chaque usage, identification du gisement potentiel d'économies d'eau / quantification de la part de ce gisement mobilisable dans des conditions technico économiques acceptables / définition des moyens à mettre en œuvre pour cette mobilisation / choix d'une stratégie et modification éventuelle du SAGE

Responsables multiples selon usage :

Département pour les réseaux d'eau potable, les bâtiments publics hors métropole

Bordeaux Métropole pour ses bâtiments publics

SMEGREG pour espaces verts, terrains de sport, micro-substitutions

SMEGREG et services AEP pour les usagers domestiques

SMEGREG pour les acteurs économiques

Chambre d'agriculture, CIVB et autres pour les usages agricoles...)*

...

Echéances : à préciser, programme à construire

Outils d'évaluation : arrêt d'une stratégie par la CLE

Moyens financiers : montants à préciser

**Conseil Interprofessionnel du Vin de Bordeaux*

A2-2 Services publics d'alimentation en eau potable : renforcement des exigences en matière de performances des services d'eau potable

Porteur : Département / CLE / SMEGREG /

Description : réexamen, et le cas échéant renforcement, des exigences en matière de performance des services d'eau potable avec si nécessaire modification du SAGE

Opérateur : Département et ses prestataires, si possible dans le cadre du Schéma départemental d'alimentation eau potable

Echéances : à préciser, articuler avec le planning d'élaboration du schéma départemental

Outils d'évaluation : arrêt d'une stratégie par la CLE

Moyens financiers : montants à préciser

A2-3 Services privés d'alimentation en eau potable : connaissance et analyse des performances des services d'eau potable privés

Porteur : Département / CLE / SMEGREG

Description : étude des performances (connaissance et analyse) des services d'eau potable privés pour définition par la CLE, si pertinent, d'une politique spécifique à intégrer le cas échéant dans le SAGE (par modification ou lors d'une révision)

Opérateur : Département et ses prestataires, si possible dans le cadre du Schéma départemental d'alimentation eau potable

Echéances : à préciser, articuler avec le planning d'élaboration du schéma départemental

Outils d'évaluation : arrêt d'une stratégie par la CLE

Moyens financiers : montants à préciser

A2-4 Maîtrise des consommations d'eau dans les bâtiments publics

Porteur : Département / collectivités

Description : étude diagnostic (connaissance et analyse) du patrimoine bâti des collectivités pour définition d'une politique de maîtrise des consommations d'eau dans les bâtiments publics

Opérateur : Département et ses prestataires, collectivités

Echéances : engagement en 2023

Outils d'évaluation : mise à jour du guide pratique des économies d'eau dans les bâtiments

Moyens financiers : montants à préciser

A2-5 Micro-substitutions : évaluation de l'efficacité des opérations et quantification des projets potentiels

Porteur : SMEGREG / CLE

Description : inventaires des micro-substitutions (arrosage d'espaces verts et terrains de sport, ateliers municipaux...) mises en œuvre, analyse de leurs performances technico-économiques, quantification des projets potentiels

Opérateur : SMEGREG le cas échéant avec externalisation

Echéances : à préciser, 2025 ?

Outils d'évaluation : mise à disposition d'une synthèse et formulation de propositions

Moyens financiers : montants à préciser

A2-6 Origine et usages de l'eau dans les activités économiques : analyse critique et propositions d'optimisation

Porteur : SMEGREG / CLE

Description : poursuite sur de nouvelles filières des études réalisées ou en cours sur l'origine et usages de l'eau dans les activités économiques (béton prêt à l'emploi, activités viti-vinicoles)

Opérateur : SMEGREG le cas échéant avec externalisation

Echéances : liste des filières à étudier à arrêter en 2022

Outils d'évaluation : arrêt d'une liste des cibles à étudier

Moyens financiers : montants à préciser

A2-7 Renforcement de la politique de sensibilisation, information, formation sur la valeur patrimoniale des nappes profondes et de promotion des économies d'eau

Porteur : SMEGREG / CLE

Description : actualisation de la stratégie de communication existante qui repose sur le programme d'actions pédagogiques en milieu scolaire "l'eau un enjeu majeur", le dispositif pour le grand public "Espaces Info Economie d'Eau", des actions de communication d'intérêt général via différents supports dont deux sites internet, avec renforcement des moyens et intégration des outils "réseaux sociaux"...

Opérateur : SMEGREG avec recrutement et externalisations (services d'eau potable associés pour déclinaison ultérieure)

Echéances : en cours, 2022 pour une actualisation de cette politique

Outils d'évaluation : politique actualisée

Moyens financiers : montants à préciser

Axe 3 : sécurisation des prélèvements pour l'eau potable et facilitation de la gestion collective de l'accès à la ressource

Principales actions de l'axe 3 :

A3-1 Alimentation en eau potable : encadrer l'accès à la ressource de manière à restaurer et garantir le bon état des nappes

Porteur : Etat

Description : révision en cours des autorisations de prélèvement (avec arrêté par service d'eau et arrêté cadre départemental)

Partenaires : CLE / SMEGREG

Echéances : en cours, finalisation en 2022

Outils d'évaluation : signature des arrêtés préfectoraux

Moyens financiers : montants à préciser

A3-2 Alimentation en eau potable : organiser l'accès à la ressource de manière à concilier, à moindre coût, bon état des nappes et continuité de l'approvisionnement en eau potable

Porteur : CLE / SMEGREG / Département / Services d'eau potable

Description : réorganisation de l'accès à la ressource (volet eau potable de la stratégie d'accès à la ressource de l'axe 1) par substitution (avec transfert d'eau ou transfert d'autorisation de prélèvement) en s'inspirant du modèle OUGC (gouvernance/maîtrises d'ouvrage)

*Responsables : SMEGREG pour stratégie d'accès à la ressource
Département pour construction schéma départemental AEP
Services AEP pour mise en œuvre*

Prestataires : externalisations à prévoir

Echéances : 2023 pour stratégie / 2024 pour schéma départemental

Outils d'évaluation : aboutissement procédures

Moyens financiers : montants à préciser

A3-3 Alimentation en eau potable : mettre en œuvre le projet structurant mutualisé de substitution des prélèvements à l'Eocène centre "Champ captant des Landes du Médoc"

Porteur : Bordeaux Métropole et 10 services d'eau potable

Description : création d'une infrastructure de production d'eau potable alternative à des captages existants à l'Eocène centre pour 10 millions de m³/an

Echéances : en cours, mise en service annoncée pour 2029

Outils d'évaluation : réduction effective des prélèvements à l'Eocène centre

Moyens financiers : coût du projet estimé à 100 000 000 € HT à fin 2022

A3-4 Alimentation en eau potable : recherche et mise en œuvre de projets d'intérêt local de substitution des prélèvements à l'Eocène centre

Porteurs : SMEGREG pour les études amont, SMEGREG ou services AEP pour vérification faisabilité, services AEP pour mise en œuvre

Description : recherche et mise en œuvre de projets de substitution d'intérêt local pour l'alimentation en eau potable (ne justifiant pas une mise en œuvre dans un cadre mutualisé et ne nécessitant pas d'interconnexion)

Echéances : plusieurs projets en cours aux trois stades (étude amont, étude faisabilité, mise en œuvre)

Outils d'évaluation : diminution des prélèvements à l'Eocène centre

Moyens financiers : 50 000 à 100 000 000 € HT/an pour études amont, 300 000 € HT/an pour vérification faisabilité, 100 000 à 1 000 000 € HT par projet pour mise en œuvre selon capacité de production (100 000 m³/an à 1 000 000 m³/an)

A3-5 Alimentation en eau potable : mettre en œuvre un ou plusieurs projets structurants de substitution des prélèvements à l'Eocène centre à concurrence de 10 millions de m³/an

Porteurs : à définir

Description : création d'une ou plusieurs infrastructures de production d'eau potable alternatives à des captages existants à l'Eocène centre pour 10 millions de m³/an en cumulé - Ressources potentiellement mobilisables : réservoirs du Crétacé du sud Gironde

Partenaires : CLE / SMEGREG

Echéances : études préliminaires en cours, définition d'un ou plusieurs projets et vérification de leur faisabilité à suivre, mise en œuvre au-delà de 2029

Outils d'évaluation : respect du VMPO de l'Eocène centre

Moyens financiers : 100 000 000 € HT (estimation par défaut sur la base de l'estimation du projet de Champ captant des Landes du Médoc)

A3-6 Alimentation en eau potable : garantir un partage équitable des coûts de réparation des ressources trop sollicitées et d'accès à de nouvelles ressources

Porteur : CLE / SMEGREG

Description : étudier les mécanismes de partage équitable des coûts (conventions / mutualisation de la production / instauration d'une redevance pour service rendu)

Prestataire : externalisation à prévoir vers juriste notamment

Echéances : 2023

Outils d'évaluation : proposition d'un ou plusieurs mécanismes opérationnels

Moyens financiers : montants à préciser

Remarque : le transfert d'autorisations de prélèvements en lieu et place d'un transfert d'eau via des canalisations est à classer au rang des solutions fondées sur la nature (SFN), le transfert d'eau pour rééquilibrage des pressions de prélèvement étant assuré par l'infrastructure naturelle que constitue le réservoir aquifère.

A3-7 Agriculture : étudier la possibilité de créer un organisme unique de gestion collective pour les nappes profondes ou toutes les eaux souterraines de Gironde

Porteurs : Etat et Chambre d'agriculture de la Gironde

Description : réflexion sur la faisabilité et la pertinence de créer un OUGC pour les nappes profondes ou toutes les eaux souterraines de Gironde

Prestataire : Chambre d'agriculture de la Gironde

Echéances : 2023 pour aboutissement réflexion

Outils d'évaluation : à préciser

Moyens financiers : à préciser

Axe 4 : réduction des périodes de crise

En matière de gestion de la ressource : compte tenu de l'inertie des nappes profondes, la crise est devant nous. La gestion quantitative vise à éviter cette crise.

En matière d'usage eau potable, la réduction des risques de crises se fait notamment par sécurisation de l'approvisionnement au travers de l'organisation de l'alimentation en secours (doublement des points de production, diversification des sources, interconnexions, etc.)

Principales actions de l'axe 4 :

A4-1 Alimentation en eau potable : sécurisation de l'approvisionnement pour garantir la continuité du service

Porteurs : Département pour schéma / services AEP pour mise en œuvre

Description : volet sécurisation de l'approvisionnement du Schéma départemental d'alimentation en eau potable qui précise les adaptations à prévoir aux infrastructures existantes pour palier la défaillance d'une ou plusieurs sources d'approvisionnement

Prestataire : cf. choix du Département

Echéances : 2024

Outils d'évaluation : arrêt contenu schéma départemental

Moyens financiers : à préciser

Remarque : ce volet sécurisation de l'approvisionnement est à rapprocher des PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) pour l'élaboration desquels l'assistance technique du Département peut intervenir.

A4-2 Service d'eau industrielle de la Presqu'île d'Ambès : garantir la continuité du service en quantité et qualité pour limiter le recours en secours à l'Eocène

Porteurs : Bordeaux Métropole

Description : première infrastructure de substitution mise en œuvre, le réseau d'eau industrielle de Bordeaux Métropole sur la Presqu'île d'Ambès a permis de retirer des autorisations de prélèvement à l'Eocène aux industriels desservis. Ils conservent néanmoins la possibilité de prélever en secours à l'Eocène. La sécurisation du service est donc un enjeu pour la gestion de l'Eocène centre. Qui plus est, la capacité de substitution annoncée n'a jamais été atteinte et le volume substitué annuellement grâce à cette infrastructure a diminué.

Prestataire : à préciser selon choix Bordeaux Métropole

Echéances : engager discussion avec Bordeaux métropole sur le sujet en 2022

Outils d'évaluation : décision Bordeaux Métropole d'engager une réflexion

Moyens financiers : à préciser

A4-3 Prise d'eau de Galgon et conduite du Blayais : garantir la continuité du service en quantité et qualité pour limiter le recours en secours aux Nappes profondes et sécuriser l'irrigation et la défense contre l'incendie

Porteurs : Département

Description : étudier les possibilités de garantir la continuité du service en quantité et qualité pour à la fois sécuriser l'irrigation et la défense contre l'incendie et limiter le recours aux nappes profondes en secours au CNPE du Blayais

Prestataire : à préciser selon choix Département

Echéances : engagement en 2023

Outils d'évaluation : décision Département d'engager une réflexion

Moyens financiers : à préciser

Axe 5 : sécurisation des besoins des milieux et des usages

Besoins des milieux

C'est l'objectif de l'élaboration de l'Atlas des zones à enjeux aval que d'identifier les zones où une gestion en pression des nappes profondes s'impose pour assurer un flux indispensable pour garantir le bon état

- d'un milieu (lorsque ce milieu est un cours d'eau, ce flux sortant est assimilable à un soutien d'étiage naturel),
- d'un usage.

Besoins des usages

Au-delà des usages déjà pris en compte dans l'actualisation régulière des besoins en ressources et des usages liés à une potentielle zone à enjeu aval peut se poser la question des besoins en eau d'usages spécifiques tels que les activités industrielles nécessitant des eaux stables et de très bonne qualité (production de semi-conducteurs par exemple) ou la géothermie par exemple.

Non développée dans cette feuille de route, une identification de ces activités et une évaluation de leurs besoins potentiels à moyen et long termes mériteraient d'être menées.

Principales actions de l'axe 5 :

A5-1 Finalisation de l'Atlas des zones à enjeux aval et, le cas échéant, fixation de règles de gestion en pression

Porteur : CLE / SMEGREG pour la finalisation de l'Atlas

Gestionnaires des ressources superficielles pour les investigations

Description : vérification, par les gestionnaires des milieux et ressources superficiels dans lesquels des zones à enjeux aval potentielles ont été identifiées, de l'existence effective d'un enjeu

Intervenants : gestionnaires des cours d'eau côtiers du Bassin d'Arcachon, des cours d'eau de la rive gauche de Garonne, de l'Entre-deux-Mers, de la Leyre, de la rive gauche de la Gironde, des rives droites de la Gironde et la Dordogne aval, de l'Isle et de ses affluents

Prestataire extérieur : BRGM pour SMEGREG / à préciser pour les autres

Echéances : opération déjà engagée, pas d'échéance arrêtée à ce jour pour l'aboutissement car des investigations, à la charge des gestionnaires des milieux et ressources superficiels, sont nécessaires / 2026 au plus tôt

Outils d'évaluation : contenu de l'Atlas arrêté par la CLE / le cas échéant définition de règles de gestion spécifiques

Moyens financiers : à préciser bassin par bassin

A5-2 Evaluation des besoins d'activités spécifiques (industrie spécialisée, géothermie...)

Porteur : CLE / SMEGREG

Description : enquête auprès des acteurs de l'aménagement du territoire, de la planification, du développement économique, des promoteurs des énergies renouvelables..., visant à identifier les besoins potentiels d'activités spécifiques (industrie spécialisée, géothermie...)

Intervenants : acteurs précités

Prestataire : préciser si travail interne ou externalisation

Echéances : à préciser

Outils d'évaluation : intégration de ces besoins dans l'actualisation des besoins ressources

Moyens financiers : à préciser

Récapitulatif des composantes de la feuille de route

Axe et action	Intitulé	Porteur	Échéances
A1 Poursuite de la démarche d'atteinte et de maintien du bon état quantitatif			
A1-1	VMPO (volumes maximum prélevables) en regard des nouveaux scénarios climatiques du GIEC	CLE/SMEGREG	2022 Groupe d'experts 2023 pour la CLE
A1-2	Définition de nouvelles règles de gestion de l'Oligocène centre dans le but de gagner des degrés de liberté pour l'exploitation de cette ressource	CLE/SMEGREG	2022 Groupe d'experts 2023 pour la CLE
A1-3	Actualisation des besoins en ressource à moyen et long termes	CLE/SMEGREG	2022 Groupe d'experts 2023 pour la CLE
A1-4	Améliorer la connaissance des usages domestiques de l'eau potable	SMEGREG	à préciser opération à construire
A1-5	Améliorer la connaissance des prélèvements agricoles	Etat/Chambre d'agriculture	à engager 2023 pour phase 1
A1-6	Améliorer la connaissance des prélèvements industriels	Etat	à préciser opération à construire
A1-7	Elaborer une stratégie d'accès à la ressource et d'optimisation des usages	CLE/SMEGREG	2023
A1-8	Le cas échéant modification, voire révision, du SAGE	CLE/SMEGREG	2024 si modification 2025 si révision
A2 Poursuite et renforcement des programmes d'économies d'eau et d'efficacité des usages			
A2-1	Réexamen, pour tous les usages, du gisement d'économie d'eau et de la politique de mobilisation de ce gisement	multiples	à préciser / programme à construire
A2-2	Services publics d'alimentation en eau potable : renforcement des exigences en matière de performances des services d'eau potable	Département/CLE/SMEGREG	à préciser / 2024 pour schéma départemental
A2-3	Services privés d'alimentation en eau potable : connaissance et analyse des performances des services d'eau potable privés	Département/CLE/SMEGREG	à préciser / 2024 pour schéma départemental
A2-4	Maîtrise des consommations d'eau dans les bâtiments publics	Département/collectivités	engagement en 2023
A2-5	Micro-substitutions : évaluation de l'efficacité des opérations et quantification des projets potentiels	SMEGREG	2025 ?
A2-6	Origine et usages de l'eau dans les activités économiques : analyse critique et propositions d'optimisation	SMEGREG	2022 pour liste des filières à étudier
A2-7	Renforcement de la politique de sensibilisation, information, formation sur la valeur patrimoniale des nappes profondes et de promotion des économies d'eau	SMEGREG/CLE	en cours / 2022
A3 Sécurisation des prélèvements pour l'eau potable et facilitation de la gestion collective de l'accès à la ressource			
A3-1	Alimentation en eau potable : encadrer l'accès à la ressource de manière à restaurer et garantir le bon état des nappes	Etat	en cours / 2022
A3-2	Alimentation en eau potable : organiser l'accès à la ressource de manière à concilier, à moindre coût, bon état des nappes et continuité de l'approvisionnement en eau potable	CLE/SMEGREG/Département /Services AEP	2023 pour stratégie 2024 pour schéma
A3-3	Alimentation en eau potable : mettre en œuvre le projet structurant mutualisé de substitution des prélèvements à l'Eocène centre "Champ captant des Landes du Médoc)	Bordeaux Métropole + 10 services AEP	mise en service 2029
A3-4	Alimentation en eau potable : recherche et mise en œuvre de projets d'intérêt local de substitution des prélèvements à l'Eocène centre	SMEGREG (études) Services AEP (mise en œuvre)	au fil de l'eau 2 projets/an à chaque stade
A3-5	Alimentation en eau potable : mettre en œuvre un ou plusieurs projets structurants de substitution des prélèvements à l'Eocène centre à concurrence de 10 millions de m3/an	SMEGREG étude préalable Maîtrise d'ouvrage à définir	études 2023-2029 mise en œuvre post 2029
A3-6	Alimentation en eau potable : garantir un partage équitable des coûts de réparation des ressources trop sollicitées et d'accès à de nouvelles ressources	CLE/SMEGREG	2023
A3-7	Agriculture : étudier la possibilité de créer un organisme unique de gestion collective pour les nappes profondes ou toutes les eaux souterraines de Gironde	Etat/Chambre d'agriculture	aboutissement réflexion en 2023
A4 Réduction des périodes de crise			
A4-1	Alimentation en eau potable : sécurisation de l'approvisionnement pour garantir la continuité du service	Département/Services AEP	2024
A4-2	Service d'eau industrielle de la Presqu'île d'Ambès : garantir la continuité du service en quantité et qualité pour limiter le recours en secours à l'Eocène	Bordeaux Métropole	engagement discussion en 2022
A4-3	Prise d'eau de Galgon et conduite du Blayais : garantir la continuité du service pour limiter le recours en secours aux Nappes profondes et sécuriser l'irrigation et la défense incendie	Département	engagement en 2023
A5 Sécurisation des besoins des milieux et des usages			
A5-1	Finalisation de l'Atlas des zones à enjeux aval et, le cas échéant, fixation de règles de gestion en pression	CLE/SMEGREG et multiples	opération engagée 2026 au plus tôt
A5-2	Evaluation des besoins d'activités spécifiques (industrie spécialisée, géothermie...)	CLE/SMEGREG	à préciser



SMEGREG

EPTB NAPPES PROFONDES DE GIRONDE

Syndicat Mixte d'Etude et de Gestion de la Ressource en Eau du département de la Gironde
Etablissement public territorial de bassin des Nappes profondes de Gironde

74 RUE GEORGES BONNAC - 33000 BORDEAUX - Tél. 05.57.01.65.65 - Fax. 05.57.01.65.60 - contact@smegreg.org

www.smegreg.org